



Déclaration liminaire de la Formation spécialisée ENFIP Réunion du 27 septembre 2023

Monsieur le Président,

Nous sommes le 27 septembre 2023, soit 270 jours depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle instance.

270 jours que nous naviguons à vue. Nous ne disposons toujours pas d'un règlement intérieur, personne n'a entendu parler d'un projet de circulaire devant régir cette formation spécialisée et notamment le bon usage des fonds qui lui sont alloués.

Après pas mal d'errances, avec beaucoup de dépenses d'énergie de la part des élu·e·s qui ne sont pas déchargés à hauteur de ce qu'ils ont droit et des personnels des RH et du BIL, nous y arrivons, malgré tout, mais tout n'est pas encore réglé.

Toutefois, que se passe-t-il dans notre direction et plus particulièrement à l'ENFiP ?

L'observatoire interne 2023 a permis de mettre en évidence la dégradation spectaculaire des conditions de vie au travail.

Plus récemment, c'est au tour des inspecteurs et inspectrices stagiaires de la dernière promotion d'évaluer leur passage en établissement, et là encore, les résultats sont plus que mauvais.

Aujourd'hui, nous allons aborder à nouveau cette question des CVT, notamment avec la réponse à la fiche de signalement des collègues de Noisiel.

Quel est le point commun entre ces 3 états de faits ?

Outre que tout se dégrade partout, le point commun à ces trois constats, est que l'idiot continue de regarder le doigt quand le sage lui montre la lune.

À chaque fois la DGFIP et plus particulièrement l'ENFiP externalise la faute sur autre chose, une tentative de tour de passe-passe qui ne prend pas, tout du moins pas avec les personnels et usagers de cette école.

Quand le taux de satisfaction avoisine les 50 % pour les A, ce qui semblait préoccuper le plus en haut lieu, c'est l'écart de 7 points entre Clermont et Noisiel. En revanche, la chute générale de 40 points de satisfaction en quelques années ressemblait à un point de détail.

La formation spécialisée est là pour engager des dépenses dont le but est de prévenir, d'agir en pareilles situations.

Si collectivement nous avons cette volonté d'améliorer les choses, il faut que nous nous donnions les moyens d'y arriver.

Les élu·e·s CGT, et nous pensons sans présomption pouvoir associer l'ensemble des représentant·e·s du personnel et l'ensemble des personnels ici présents, se félicitent que puisse se dérouler prochainement un audit sur les conditions de vie au travail réalisé par un cabinet extérieur.

Il faudra ensuite en tirer toutes les conséquences et mettre en place les plans d'actions qui potentiellement nous seront proposés.

Nous étudierons au point 4 la situation de l'établissement de Noisiel, pour lequel une fiche de signalement collective a été rédigée et une réponse circonstanciée a été faite. Le personnel de cet établissement est en souffrance. Si des causes sont communes à tous les établissements de formation initiale et continue, il n'en demeure pas moins, que certaines causes sont propres à cet établissement, rendant la vie impossible aux noisiéliens. En cela, l'audit devrait permettre de clairement identifier ces causes et ainsi de pouvoir y remédier.

Concernant l'analyse de la CGT par rapport aux faits que nous avons constatés, et compte tenu de certains éléments compris dans la réponse de la directrice de l'établissement concerné, le dialogue est rompu. Il convient donc de le rétablir et pour ce faire, de solliciter l'intervention de la médiation sociale.

En questions diverses, la CGT reviendra sur le modus operandi en cas de malaise au sein de nos établissements. Il semblerait que les modes opératoires sont efficaces à peu près partout sauf à Clermont-Ferrand et peut être ailleurs.

En effet, en cas de malaise, il convient de joindre le SAMU qui envoie ou pas les pompiers. Plusieurs fois, aucune intervention n'a eu lieu. La question qui se pose est : en pareil cas, que fait-on du malade ?

Par ailleurs, dans la note du Bureau Santé, Sécurité et conditions de travail du 26 juin 2023, il est indiqué qu'un local de premier secours doit obligatoirement être présent dans les ERP de plus de 500 personnes (personnel y compris).

Dès à présent, il convient de nous fixer pour objectif de faire l'état des lieux de la présence partout de ce type de local qui doit prendre en compte toutes les exigences nécessaires : accessibilité, matériel nécessaire, présence d'une trousse de premiers secours, etc.

La CGT souhaite discuter de la date de la prochaine FS et CSAL. En effet, faire débiter la FS un mardi, ne permet pas aux élu·e·s de se réunir au minimum 1 journée complète (contre 2 normalement) pour préparer, à moins de partir le dimanche après midi de nos provinces.

Pour rappel, dans le règlement intérieur qui devrait nous être proposé, il est prévu que le président établisse un calendrier annuel prévisionnel des réunions ordinaires de l'instance. Ce calendrier doit être établi **en lien avec le secrétaire de la FS**.

Enfin, nous nous félicitons que cette réunion se déroule ici à Nevers. Ceci retire un peu le côté centralisé de l'école et nous permet d'aller visiter les établissements pour lesquels nous siégeons. Cette opération devra être renouvelée sur d'autres sites.